

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Extrait des délibérations du  
[CC 29.09.2021]

Le Conseil Communautaire du mercredi 29 septembre a permis le passage en revue de 52 délibérations, dont voici les principales à retenir :

- **Vote pour l'attribution de Fonds de Concours, pour un total de 149 748,07 €,** pour la réalisation de travaux dans 15 communes du territoire dont Hautot-l'Auvray pour les travaux de couverture de l'atelier communal, du préau de l'école et de l'ancienne école ; Saint-Pierre-le-Viger pour les travaux de l'église et la création d'un terrain de pétanque ; et Manneville-ès-Plains pour les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère en mairie.
- **Vote pour l'attribution de subventions aux commerçants et artisans du territoire, dans le cadre de l'Aide Locale au Commerce, pour un montant total de 19 839,80 €.** 9 entreprises, agissant sur différents domaines d'activité, vont bénéficier de ces aides financières.
- **Vote pour la participation financière à la création de logements sociaux à Cany-Barville, rue du Chauffour, espace du Champ de Foire.** Compétente en matière de politique du logement et du cadre de vie, la Communauté de Communes subventionne la Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière de Normandie (SEMINOR) pour la construction de 20 logements répartis sur les années 2021 et 2022, à hauteur de **80 000 €.**
- **Vote pour la participation financière de la Communauté de Communes dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie départementale RD 237 à Saint-Aubin-sur-Mer, à hauteur de 378 568,27 € TTC.**
- **Vote pour l'attribution d'une subvention en faveur du Département de la Seine-Maritime, au titre du financement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),** dont la vocation est de soutenir les jeunes dans leurs projets d'insertion. La participation de la Communauté de Communes s'élève à **0,23 € par habitant pour l'année 2021.**
- **Vote pour l'attribution de subventions aux associations du territoire pour un montant global 2 750 €.** Les bénéficiaires sont les associations Equipe Saint-Vincent et Les Papillons, qui œuvrent dans le domaine social, et l'association Sauvegarde de l'orgue du Bourg-Dun, qui agit pour la protection du patrimoine.